

Réunion du conseil municipal le 12 février 2016 à 20 H 30 Convocation du 04 février 2016

Etaient présents les conseillers municipaux : CARON Daniel, CODEVELLE Serge, CARPENTIER Julien, POLLET Jérôme, PREVOT Yves, CARPENTIER Antoine, COCQUEMAN Alain, DUVAL Corinne, GILLIOCQ Mickaël, HOYER Roger, POULET Jacques

Absents excusés : LOPES René, PRACHE Dominique (pouvoir à GILLIOCQ Mickaël), RIFFLET Alexandra

Monsieur PREVOT Yves est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la réunion du 27 novembre 2015

Les conseillers ont reçu le procès-verbal, Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations à formuler.

Monsieur CARPENTIER Antoine fait remarquer que les comptes rendus sont fait trop tardivement et souhaite des délais plus courts.

Julien CARPENTIER signale la difficulté pour la secrétaire de rédiger un compte rendu depuis un enregistrement et propose de s'arranger afin que les réunions puissent avoir lieu en sa présence.

Monsieur Mickaël GILLIOCK pense plus logique de noter les pouvoirs en tant qu'absents excusés ayant donné pouvoir et non dans les présents.

Monsieur GILLIOCK demande à monsieur le maire quelle est sa vision du rôle du conseil municipal. Monsieur le maire répond que s'il fait référence aux guirlandes, s'agissant de fonctionnement l'accord du conseil n'était pas nécessaire mais qu'il souhaitait l'en informer. D'une simple information en a découlé un débat. De plus le conseil municipal doit être représentatif de la population, ce qui n'a pas été le cas sur cette question, qui après consultation de la population a obtenu 51 oui sur 80 réponses.

Monsieur CARPENTIER Antoine demande où les résultats ont été affichés.

Monsieur le Maire répond que les résultats ont été communiqués par le biais d'une note d'information.

A l'unanimité le conseil municipal reproche la manière de procéder de monsieur le Maire dans cette affaire.

Monsieur le Maire quant à lui déplore que ce dossier soit remonté à la perception et d'autant plus par monsieur HOYER absent à la réunion.

Les membres du conseil municipal signent le procès-verbal.

SUBVENTIONS DETR ET CONSEIL DEPARTEMENTAL

DETR : Dotation d'Etat aux Territoires Ruraux

La préfecture a adressé une circulaire aux communes permettant de demander des subventions à hauteur de 20 à 25 % pour les édifices culturels plafonnées à 800 000 € d'investissement.

Le conseil départemental a quant à lui ouvert une enveloppe pour 2016 accordant 25% de subvention pour des travaux plafonnés à 60 000 €.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la première tranche des travaux de rénovation de l'église pour laquelle lors du précédent mandat il en avait été réglé 86% pour environ 30% réalisé, après de nombreux efforts et suite au dépôt de bilan du tailleur de pierre, reste à terminer pour environ 13 000 € dont près de 6 800 € de dépassement du budget initial.

Monsieur le Maire propose une deuxième tranche de travaux qui consisterait en la poursuite de la restauration des murs et contreforts de l'église et la sécurisation des accès pour un montant de 60 000 € HT correspondant au

plafond subventionnable par le conseil départemental. Monsieur le Maire présente les devis correspondant au projet de deuxième tranche :

- SARL EPURE pour 35 384.84 € HT pour la réfection des murs et contreforts
- BOUFFEL TP pour 21 691.48 € HT pour les aménagements d'accès : un parvis sera créé devant la porte de l'église (4816.90 €), une rampe d'accès en matériaux durs répondant aux normes d'accès aux PMR sera aménagée le long de l'église face Nord pour rejoindre l'entrée secondaire du cimetière (6 303.70 €) et l'allée principale face Ouest sera sécurisée par la mise en œuvre de matériaux durs (4 149.35 €) + l'allée du cimetière (ce qui avait été voté lors d'une précédente réunion 6 421.53 €).
- CAGNY JULIO pour 2 186.22 € HT (TVA non applicable) pour la main d'œuvre de la couverture des contreforts
- GOSSET MATERIAUX pour les matériaux de couverture pour 737.46 € HT

Le conseil municipal doute de l'éligibilité du projet étant donné le caractère non urgent des travaux. Monsieur COCQUEMAN Alain pense qu'il serait nécessaire de demander des devis concurrentiels et qu'il sera nécessaire d'avoir recours à un coordonnateur de travaux. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit dans un premier temps de délibérer pour solliciter l'aide de l'état et du conseil départemental et qu'il sera ensuite de consulter d'autres entreprises avant de contracter le marché.

L'assemblée délibérante adopte le projet ci-dessus présenté, sollicite l'aide de l'état au titre de la DETR 2016 et du Conseil Départemental à hauteur de 60 000 € HT de travaux et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention DETR au taux de 20 % : 12 000 €
- Subvention CONSEIL DEPARTEMENTAL au taux de 25% : 15 000 €
- Part revenant au maître d'ouvrage sur fonds propre : 44 562.76 € dont 11 562.76 € de TVA.

REMUNERATION POUR LES TRAVAUX DE RECENSEMENT

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une dotation forfaitaire d'un montant de 1114 € est allouée à la commune pour les travaux de recensement et propose d'attribuer la totalité de cette dotation à Madame FLAHAUT Anne nommée à la fois coordonnateur communal et agent recenseur.

Le montant de la dotation ramené au nombre de maison représente environ 4.84 € par maison.

Etant donné la charge importante de travail que représentent les travaux de recensement, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer la somme de 1114 € brut à Madame FLAHAUT Anne.

CONVENTION AVEC SOLIHA SOMME

Considérant la nécessité de faire entretenir les communs de la résidence Marguerite et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation de service, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire à renouveler la convention établie entre SOLIHA SOMME (en lieu et place de PACT ADRIM) et la commune de Bouquemaison concernant la mise à disposition de l'employée communale en charge du ménage pour l'entretien des communs de la dite résidence pour un an renouvelable par tacite reconduction mais pouvant être dénoncée par l'une ou l'autre des parties un mois avant.

RENOUVELLEMENT BAUX RURAUX

La commune est propriétaire de deux pâtures qui sont louées à deux agriculteurs extérieurs à Bouquemaison. Un bail rural avait été signé pour 9 ans jusqu'au 31/12/2014 et n'ayant pas été dénoncé il est d'office reconduit pour 9 ans. Etant donné des informations lui étant parvenues tardivement, monsieur le Maire propose de repousser la délibération à une prochaine réunion.

Les locataires sont Madame Martine JACQUEMELLE et Monsieur Pascal VISTICOT. Madame JACQUEMELLE ne possédant pas d'animaux, Monsieur le Maire veut lui demander sous quelle forme juridique elle exploite cette parcelle et si elle serait disposée à l'abandonner.

Monsieur GILLIOCQ Mickael demande pourquoi le sujet était-il donc à l'ordre du jour étant donné le caractère automatique de la reconduction. Monsieur le Maire répond que la perception exige une nouvelle délibération ainsi qu'une nouvelle convention.

QUESTIONS DIVERSES

Taxe aménagement

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2012, suite à plusieurs débats, le conseil municipal avait délibéré pour la taxe d'aménagement au taux de 1% pour 3 ans.

Après avoir expliqué à l'assemblée en quoi consiste cette taxe ainsi que son mode de calcul, monsieur le Maire explique que le conseil devait délibérer avant le 30/11/15 pour une application de la taxe au 01/01/16 et que nous avons omis de le faire. La DDTM a adressé un mail de rappel aux communes le 26/01 dernier.

La taxe d'aménagement a rapporté sur 3 ans 485 € à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 1% avec dans la mesure du possible une application au 01/01/16.

Demande de Subventions

Le collège Jean Rostand sollicite la commune afin d'aider financièrement un élève de Bouquemaïson pour participer à un voyage en Angleterre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas soutenir ce type de projet.

Le sacré cœur de Frévent sollicite la commune pour faire face aux frais de fonctionnement des élèves de Bouquemaïson scolarisés dans l'établissement. Monsieur Mickael GILLIOCQ précise que légalement les mairies sont sollicitées par les établissements privés pour participer au frais de fonctionnement à hauteur de ce que coûte un élève dans le public.

Monsieur le Maire explique que la commune n'a jamais octroyé de subvention aux écoles privées étant donné que notre RPI est en mesure d'accueillir tous les élèves de Bouquemaïson.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à la demande du Sacré Cœur.

Monsieur le Maire souhaite que l'intégralité des frais de fonctionnement de l'école se fasse au niveau du SISCO. Brévillers n'ayant pas d'école, le système serait plus égalitaire entre toutes les communes du RPI.

La Croix Rouge Doullens-Bernaville sollicite la commune pour une aide financière.

En 2015 la croix rouge a obtenu 6857 € de subventions dont 4000 € par Doullens et 2800 par Bernaville pour un nombre de bénéficiaires identiques à chaque commune.

En 2015 la croix rouge est venue en aide à 620 personnes dans 44 communes du canton. A Bouquemaïson, nous n'avons aucun bénéficiaire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas octroyer de subvention à la croix rouge.

Information emprunts

Le travail de renégociation est en cours.

Avec la caisse d'épargne pas de renégociation possible mais l'indemnité actuarielle calculée pour un remboursement anticipé afin de négocier auprès d'une autre banque est de 19 978.12 €. Sur le prêt de 93 000€ sur 25 ans au taux de 4.75%, reste 16 ans pour 57 495.79 €.

Monsieur le Maire attend un contact prochainement avec Monsieur CRONIER du Crédit Agricole.

Monsieur COCQUEMAN Alain pense qu'il serait plus judicieux d'avoir un contact physique avec les banques plutôt que de la faire par écrit. Monsieur le Maire répond qu'il a en effet eu par téléphone la caisse d'épargne avec qui aucune renégociation n'est possible, le montant restant à rembourser étant trop faible pour cet organisme bancaire.

Opération Som' Fleurs

La Fédération des chasseurs et la Fédération de pêche de la Somme lancent une nouvelle opération visant le fleurissement de notre département : Som' fleurs et propose aux communes de mettre aux entrées de villages ou aux abords des monuments des gazons japonais qui sont des mélanges fleuris à base de semences de plantes locales (bleuet, coquelicot, pâquerette) au prix de 30 € les 400 g pour couvrir environ 100 m².

Le conseil municipal estime le tarif un peu élevé.

Monsieur Antoine CARPENTIER demande si ce type de plantations peut se mettre sur des bâches afin de les couvrir. Monsieur Julien CARPENTIER propose de consulter différentes entreprises pour couvrir les bâches. Monsieur le Maire propose que chacun s'investisse pour récupérer des drageons à la ville de Doullens (accord avec Doullens) et tenter de les replanter sur les bâches.

Madame DEVILLERS Brigitte souligne que ce travail pourrait être celui des employés communaux.

A ce sujet Monsieur le Maire informe que la charge de travail étant importante, le temps de travail de nos deux contrats aidés à 20h hebdomadaire chacun est devenu trop court.

Ainsi un avenant à leur contrat a été demandé afin d'augmenter le temps hebdomadaire à 24h pour notre CUI et à 26h pour notre CONTRAT AVENIR.

Monsieur POULET Jacques s'interroge sur le montant de la prise en charge des heures au-delà de 20 heures hebdomadaires.

Monsieur le Maire répond qu'en effet pour le contrat CUI les 4 heures supplémentaires ne bénéficient pas de prise en charge de l'ASP mais étant donné que notre employé est reconnu travailleur handicapé nous bénéficions d'une prise en charge à hauteur de 90%. Ainsi ses 24h ne coûtent pas plus cher à la commune que 20h aidées à 70%. En ce qui concerne le contrat avenir, les dispositions étant différentes, les 6 heures supplémentaires sont aidées à hauteur de 75%.

Monsieur PREVOT Yves propose de gagner du temps en louant une mini pelle pour curer les fossés. Monsieur le Maire répond que les employés n'ont pas de CACES pour la conduite de l'engin.

Monsieur PREVOT Yves dénonce le fait que les employés communaux remplacent pendant les périodes de congés pour le ménage. Il ajoute que ça n'est pas leur rôle.

Que ce soit pour le ménage de l'école ou la salle des fêtes, un remplaçant serait nécessaire pendant les congés de Madame GUTMAN Annick.

Monsieur PREVOT Yves propose de faire un appel aux candidatures par le biais du bulletin d'information car il pense que des personnes de Bouquemaison pourraient être intéressées. Monsieur le Maire n'y voit aucun inconvénient.

Monsieur POULET Jacques fait remarquer que le ménage de la salle des fêtes n'a pas lieu d'être car celui qui la loue doit la nettoyer ; la clause étant stipulée dans le contrat de location. En cas de manquement à cette clause, le nettoyage doit être facturé au locataire.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de contrat établi avec les associations. Monsieur HOYER serait d'accord pour faire signer un contrat aux associations voire même leur demander une participation financière.

Madame DEVILLERS Brigitte explique que suite à un repas de la société de chasse, la salle étant louée trois jours après et Madame GUTMAN étant en congés, il a été nécessaire de faire nettoyer la salle des fêtes avec une auto laveuse.

Monsieur le Maire estime que la responsabilité n'est pas seulement celle de la chasse mais également des autres utilisateurs qui juste avant n'avaient pas rendu la salle complètement propre. Le président du Comité des Fêtes affirme que le comité rend toujours la salle propre et propose à Monsieur le Maire d'en faire faire l'état des lieux après chaque occupation par le comité.

Madame DEVILLERS Brigitte informe que les personnes qui ont loué la salle à nouvel an ont eu une facture d'électricité supérieure au montant de la location.

Monsieur le Maire explique qu'il y a eu un problème avec la ventilation et le chauffage et que les gens ont, de ce fait, poussé les radiateurs. Monsieur le Maire signale que si les locataires réclament alors on sera obligé de transiger comme on l'a fait lors de la location suivante avec madame FANNECHON qui a eu un souci avec le chauffage qui ne fonctionnait plus.

INFORMATIONS DIVERSES

La communauté de communes propose de relancer les ateliers nature pour les enfants de 6 à 12 ans et les inscriptions des communes sont prises dans l'ordre d'arrivée.

Après enquête auprès des enfants de Bouquemaison, la commune a retenu son tour en adressant un courrier à la communauté de communes. D'autres communes ont retenus leur tour plus rapidement sans se soucier de savoir si leurs enfants seraient intéressés. Par conséquent les ateliers nature auront lieu à Bouquemaison à partir de juin.

La communauté de communes organise un atelier lecture et comptines pour les enfants de 0 à 3ans à la bibliothèque de Bouquemaison le mercredi 2 mars à 10h.

Des flyers seront distribués aux enfants concernés.

Monsieur le Maire donne lecture d'une communication de l'amicale des maires expliquant le rôle de l'association et proposant à ceux qui le souhaitent de les rejoindre.

ERDF organise un voyage au salon de l'agriculture le 1^{er} mars 2016 à 6h au départ d'Amiens.

Monsieur le Maire qui s'y rendra par ailleurs demande si des membres du conseil sont intéressés afin de les faire bénéficier de l'invitation.

Un courrier permettant de bénéficier d'une réduction de 10% à l'Art Floral à Doullens a été adressé à tous les conseillers ainsi qu'aux employés communaux.

TOUR DE TABLE

Jacques POULET demande quel est l'état d'avancement du dossier de fusion des communautés de communes Monsieur le Maire répond que la Préfète avait conclu une fusion Bernavillois, Doullennais, Bocage Hallue. De nombreuses communes du Bocage Hallue ne souhaitent pas de ce regroupement.

Le nouveau Préfet a tout remis en cause et a préconisé que le Val de Nièvre et l'Ouest Amiénois nous rejoignent. Le président du Val de Nièvre a répondu au Préfet qu'étant donné leur population à 17 000 habitants il n'était pas nécessaire qu'ils fusionnent, qu'ils avaient accepté de le faire avec l'ouest amiénois uniquement.

Le Président du Doullennais a à son tour répondu au Préfet dans le même sens.

Monsieur le Maire informe qu'aux dernières nouvelles, nous resterions sur une fusion Doullennais, Bernavillois, Bocage Hallue.

La fusion doit être effective au 01 janvier 2017 et le travail d'harmonisation des compétences est important.

La compétence scolaire entre autres risque de faire débat : redonne-t-on la compétence scolaire aux communes par le biais de syndicats, ce qui va à l'encontre des consignes gouvernementales ou compétence aux communautés de communes et danger pour notre RPI ?

Au sujet de l'école monsieur le Maire informe qu'une réunion a eu lieu entre les maires des communes du RPI, les directrices des écoles et l'inspectrice afin de présenter le projet de carte scolaire pour la rentrée 2016-2017. Le projet présenté par l'inspectrice consiste en scinder les niveaux (maternelles – CP/CE – CM) sans les TPS. Les maires ont tous vivement réagi afin de conserver l'accueil des moins de 3 ans dans le RPI et que ce soit à l'école de Bouquemaison, plus fonctionnelle pour les accueillir. L'inspectrice accepte de présenter un projet modifié à condition de rédiger un projet pédagogique complet et de récolter au minimum huit engagements écrits des parents pour la scolarisation de leurs enfants de moins de 3 ans. Ceci ayant été fait malgré des temps impartis très courts avec l'engagement de 4 familles de Bouquemaison, un mail de confirmation de présentation du projet nous a été adressé.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur **DUQUENNE Simon** se trouvant dans l'assemblée suite à une demande adressée par courrier.

Monsieur DUQUENNE Simon fait remarquer l'absence d'affichage des convocations au conseil municipal ainsi qu'une mise à jour trop irrégulière du site internet. Monsieur le Maire répond que concernant l'affichage il s'agit en effet d'un dysfonctionnement qui va se régulariser et que concernant le site internet l'envoi des données par nos services n'est pas encore un automatisme.

Monsieur DUQUENNE demande la possibilité pour toute personne déposant une question écrite en mairie de recevoir une convocation au conseil municipal afin d'y entendre la réponse.

Monsieur le Maire répond que les séances sont publiques.

Question écrite de Monsieur DUQUENNE Simon: « Possibilité d'honorer les anciens maires décédés »

Réponse tardive de Monsieur le Maire qui souhaitait la faire en présence du pétitionnaire : « J'en ai parlé auprès de l'entourage des maires décédés qui ont répondu « laissez les reposer en paix » ».

Brigitte DEVILLERS : Qu'en est-il du contrat de Madame GUTMAN et allons-nous la renouveler ?

Le maire répond que madame GUTMAN arrive en fin de contrat aidé le 30 mai 2016 et que ce type de contrat n'est malheureusement pas renouvelable. Si toute fois le conseil municipal le souhaite, Madame GUTMAN peut continuer en contrat de droit public qui coûterait « plein pot » à la commune.

Monsieur POULET Jacques demande si auparavant la commune avait des contrats aidés. Monsieur le Maire répond à Monsieur POULET qu'il est suffisamment bien placé pour le savoir et que c'est au cours du précédent mandat qu'il avait été suggéré d'embaucher Madame GUTMAN en contrat aidé.

L'assemblée propose dans un premier temps de voir avec madame GUTMAN ce qu'elle souhaite et d'en décider lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Roger HOYER demande à monsieur le Maire de rendre des comptes concernant des graviers et du bois de la commune livrés chez des particuliers.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de graviers obtenus gratuitement et de bois d'élagage donné pour services rendus à la commune ou aide aux plus démunis.

L'assemblée souhaite que ce type de dossier soit débattu en commission ou en réunion de conseil.

Antoine CARPENTIER demande si quelque chose va être fait pour l'enherbement des trottoirs.

Monsieur le Maire répond qu'ils seront traités prochainement comme d'habitude mais que l'objectif 2017 est de 0 phyto. Il va falloir en effet trouver une solution pour le désherbage qui devient un véritable problème. Un désherbage de contact à base de colza arrive sur le marché.

Mickael GILLIOCQ revient sur le rôle du conseil municipal et demande ce qui, concrètement, a fait penser à Monsieur le Maire que celui-ci, au sujet des guirlandes lumineuses, n'était pas représentatif de la population.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la réaction notamment d'anciens du village à l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.